ARRETE MUNICIPAL n°AC 2026.163

Objet :
Réglementation pour le cross du collège du 30 septembre 2026

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.211-1 ; L.211-2 ; L.511-1
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles L.411-1 ; R.411-8 ; R.411-25,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu le Code du sport et notamment les articles L.331-2 à 331-17 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique.
- Vu la demande présentée par le collège Jean Monnet de Saint-Jorioz représenté.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer le déroulement convenable de cette manifestation.

ARRÊTE

Article 1 :
A l'occasion du cross du collège JEAN MONNET, lors du passage des coureurs, la circulation des véhicules sera neutralisée :
- sur la route de sales dans sa partie comprise entre la route du Laudon et la route du stade
- sur la route du stade dans sa partie comprise entre l'intersection avec la voie verte et la route de sales

le mercredi 30 septembre 2026 de 08h00 à 12h00, afin de permettre le bon déroulement de la manifestation.

Article 2 :
Une priorité de passage sera également accordée aux coureurs lors de leur traversée de la chaussée, route du laudon, entre les tennis et l'entrée du parcours de santé.
La sécurité à cet endroit devra être assurée par des signaleurs de l'organisation.

Article 3 :
La pose des barrières mises à disposition sera réalisée par les organisateurs.
Ces derniers devront prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation.

Article 5 :
Le présent arrêté sera :
TRANSMIS A :
- ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz, (RESANA)
- ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Les organisaterus : manon.jouas@ac-grenoble.fr
- ✓ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Diffusé sur le site de la mairie : mairie@saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 23 septembre 2026

Le Maire
Michel BEAL

MAIRIE DE SAINT-JORIOZ (HAUTE SAVOIE)